

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 29 mars 2022 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - D. SAUVADE

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER - JC. ARAGON par G. REQUENA - A. CHOUKROUN par JD POUSSIER - C. BASTIDE par C. PINO

Absent excusé : J. GROSSO

Absent : JF. MARY

23. Appel à Projet : Région Occitanie végétalisation du port de plaisance de Marseillan

La commune de Marseillan envisage une végétalisation de son port de plaisance situé à proximité du cœur de ville. Lors de la rénovation récente du port de plaisance de la commune, l'architecte chargé du projet a souhaité conserver la forme architecturale historique du lieu. Pour cela, il a été décidé de reprendre les lignes directrices existantes et de moderniser l'espace en en faisant un lieu où les promeneurs seraient en mesure d'apprécier à la fois l'ensemble des atouts touristiques : architectures, commerces, paysages, etc. En outre, compte tenu de la topographie spécifique du lieu, sous lequel converge la majorité du réseau pluvial, la végétalisation et la création d'îlots de fraîcheurs inamovibles n'avaient pu être retenues lors de ce réaménagement urbain du port de plaisance. Le projet actuel vise ainsi à modifier cet état de fait en tenant compte de ces caractéristiques particulières du bâti. Pour cela, il est envisagé d'implanter des architectures végétales afin de produire des îlots de fraîcheurs.

Pour élaborer ce projet, la commune a missionné l'entreprise « Urban Canopée ». Cette dernière propose en effet des « structures légères élastiques idéales pour être végétalisées et lutter ainsi contre le phénomène des îlots de chaleur. En l'occurrence, les appareillages techniques développés apparaissent comme des solutions novatrices pour permettre à la commune de végétaliser cet espace central de son territoire et ainsi valoriser encore davantage son patrimoine. Pour cela, il est envisagé de disposer plusieurs de ces ensembles végétaux à différents endroits stratégiques du port de plaisance. Leur disposition doit ainsi permettre aux habitants et aux touristes de bénéficier d'espaces de fraîcheurs au sein d'un lieu hautement stratégique pour la commune.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	%	Montant € HT
Etat (PITE Programme des interventions territoriales de l'État)	30	25 500
Région	30	25.500
Commune	40	34.000
Total :		85.000

Il appartient au conseil municipal :

De valider le principe du projet de végétalisation du port de plaisance de Marseillan-ville.

D'autoriser M. le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subvention.

De solliciter la subvention de la région, par la réponse à l'appel à projet « Tourisme, Mer et Littoral ».

De donner délégation de signature à M. le Maire pour tous les éléments afférant à cette demande de subvention.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A L'UNANIMITE

Valide le principe du projet de végétalisation du port de plaisance de Marseillan-ville.

Autorise M. le Maire à effectuer l'ensemble des démarches relatives à cette demande de subvention.

Sollicite la subvention de la région, par la réponse à l'appel à projet « Tourisme, Mer et Littoral ».

Donne délégation de signature à M. le Maire pour tous les éléments afférant à cette demande de subvention.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le 1^{er} Adjoint

Marc Rouvier

